

# Proximité d'une ligne téléphonique, contraintes sur l'aménagement de ma forêt ?

## ➔ LIGNES TÉLÉPHONIQUES

- ➔ Les textes relatifs aux prérogatives et servitudes de France Télécom figurent au Code des postes et télécommunications.
- Ils énoncent que les propriétaires riverains de la voie publique sont tenus d'élaguer les plantations gênant la construction ou compromettant le fonctionnement des lignes de télécommunications empruntant le domaine public.
- Aucune règle précise sur les distances ou hauteurs des arbres n'est prévue.
- Aucun droit d'abattage n'est donné à l'exploitant public contrairement à ce qui est prévu pour EDF. ■365002
- ➔ Par ailleurs la pose de lignes dans un terrain ouvert n'empêche pas son propriétaire de se clore, sous réserve d'en prévenir l'exploitant public par lettre recommandée, un mois avant.
- ➔ Le propriétaire d'arbres situés à proximité de la ligne téléphonique doivent, en vertu des dispositions législatives, veiller à leur entretien et surveillance, sous peine de voir leur responsabilité engagée selon les principes du droit commun de la responsabilité civile.

